

Conseil Communautaire du 26 octobre 2017

L'An deux mille dix-sept, le vingt-six octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye se sont réunis dans la salle des fêtes de St Vincent-Jalmoutiers sur la convocation du 19 octobre 2017 qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

ÉTAIENT PRESENTS (19) :

Mmes et MM. Jacques DELAVIE, Yannick LAGRENAUDIE, Jean-Jacques GENDREAU, Jacques MENUT, Jean-Claude BONNET, Rémi CHAUSSADE, Martine CHETANEAU, Françoise DAGNAUD, Robert DENOST (St Aulaye), Robert DENOST (St Vincent), Jacques FAURIE, Stéphane FERRIER, Joël GOBIN, Pascal NEIGE, Françoise OUARY, Denis SEBART, Pascale ROUSSIE-NADAL, Sylvie SHARPE, André VIAUD

Excusés (4) : Jean-Michel EYMARD qui a donné procuration à Yannick LAGRENAUDIE, Anne BOSCARDIN qui a donné procuration à Robert DENOST (St Vincent), Nelly GARCIA qui a donné procuration à Robert DENOST (St Aulaye), Sandrine GERVAIS qui a donné procuration à Jacques DELAVIE

Absent (1) : Pierre DE CUMOND

Date de la convocation : 19 octobre 2017

Secrétaire de séance : Robert DENOST

Dans la perspective de la prise de compétence GEMAPI, **Frédéric HERVIEU, directeur du SRB-Dronne**, présente les missions du Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne (SRB-Dronne). Les supports de présentation sont joints au compte-rendu.

Questions soulevées à l'issue de la présentation :

Jean-Jacques Gendreau : Concernant la taxe GEMAPI, qui la fixera ?

Frédéric Hervieu : A partir de l'appel à cotisation annuel du SRB-Dronne, (la cotisation est actuellement de 5,64 €/habitant), la CdC fixera le niveau de la taxe, si elle décide de l'instaurer.

Le président précise que le principe sera le même que pour les syndicats de collecte des déchets.

Denis Sébart craint que le SRB-Dronne n'engage de nouveaux projets sur des zones qui ne seraient pas forcément à proximité de cours d'eau mais génèreraient une hausse de la contribution de la CdC.

Rémi Chaussade : Le risque est de tendre vers le plafond de 40 € de la taxe GEMAPI.

Frédéric Hervieu : Le SRB, administré par des élus des collectivités, s'inscrit dans la préoccupation de fiscalité maîtrisée. Le plafond de 40 € a été fixé pour les zones côtières à risque suite au phénomène Xynthia.

Rémi Chaussade : En cas de transfert de la compétence GEMAPI au SRB-Dronne, le syndicat sera-t-il chargé d'intervenir en cas d'inondation de maisons observée sur St Privat lors de fortes précipitations.

Yannick Lagrenaudie : Par la protection et la valorisation des milieux aquatiques et zones humides, le SRB-Dronne contribue à la prévention des inondations.

Frédéric Hervieu : Les partenaires financiers, dont l'Etat, ne financeront pas la réalisation de gros ouvrages face à de faibles enjeux. Le territoire ne présente pas de risque d'inondation important.

Jean-Jacques Gendreau : Un élu m'a informé que le SRB avait un projet de construction de locaux sur Tocane.

Frédéric Hervieu : La Ville de Ribérac veut récupérer les ateliers où sont stockés les véhicules. Une solution est recherchée, mais aucune décision n'a été prise. Peu de locaux sont disponibles et l'emplacement doit être central.

I - Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2017

Le Président invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2017.

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2017.

II- Affaires Economiques et Développement

1. PIG– Habitat Attribution d'aides individuelles

Jean-Jacques GENDREAU, vice-président en charge des affaires économiques et développement, informe qu'un dossier a été retenu par le comité de pilotage du P.I.G. sur le programme 2016/2018 :

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Commune</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Montant TTC des travaux</i>	<i>Subvention ANAH</i>	<i>Autre</i>	<i>Subvention CDC</i>
BRUT Yvonne	Celles	Travaux pour l'autonomie de la personne : création d'une douche à l'italienne, barre de maintien, carrelage antidérapant	7 283,64 €	2 206 €		157,55 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de valider le paiement de cette aide accordée dans le cadre du P.I.G.

2. Tourisme

Jean-Jacques GENDREAU informe que la prochaine réunion de la commission tourisme est fixée au mardi 7 novembre à 18h30 à l'OT de St Aulaye. Après consultation des agents de l'OT et du président, il est proposé d'y convier les 2 nouveaux opérateurs touristiques du territoire : Dominique PEREZ des Doublorigènes et Arnaud de MASGONTIER, du camping la Dordogne verte à St Aulaye.

Jean-Jacques GENDREAU a participé à une réunion consacrée au tourisme à la CCPR à laquelle étaient présents les élus de la CdC Lavalette Tude et Dronne. Lors de cette rencontre, il a été informé de la parution d'un guide de randonnée sur 3 à 5 jours en Val de Dronne « Chemins de terre de Harrison Barker » reliant Brantôme et Ribérac, réalisé par le Département. Harrison Barker, voyageur anglais du XIXe siècle, a écrit des chroniques de son voyage dans le Périgord. Un 1^{er} guide sur une randonnée en Vallée de la Dordogne entre Sarlat et Buisson de Cadouin a été édité en 2013. Le département prévoit l'extension de la randonnée de Brantôme/Ribérac à Aubeterre avec parution du guide en fin d'année. Jean-Jacques GENDREAU a souligné, lors de cette réunion, que notre CdC n'était pas informée de ce projet et a obtenu l'assurance d'inscrire une extension, en 2018, vers La Roche-Chalais, Coutras/Libourne, suite à son contact avec la CALI sur une itinérance douce le long de la Dronne.

Lors de cette réunion, les élus de la CdC Lavalette Tude et Dronne ont affirmé leur souhait d'une collaboration avec la CCPR et la CC du Pays de St-Aulaye avec une réflexion autour de l'office de pôle d'Aubeterre. La pertinence de la collaboration actuelle avec Barbezieux est questionnée. Par ailleurs les CDT de Charente et Charente-Maritime ont fusionné avec un axe de développement autour de la Rochelle / Cognac. Ils proposent de candidater conjointement à l'appel à projets régional (date limite de soumission : mars 2018). Jean-Jacques GENDREAU précise que cette collaboration ouvre une jonction vers Angoulême et souhaite recueillir l'avis du conseil sur cette collaboration avec la CdC Lavalette Tude et Dronne, et la CCPR.

Yannick LAGRENAUDIE est très favorable à ce rapprochement. La commune d'Aubeterre souhaite travailler en ce sens. Il convient de rappeler qu'Aubeterre accueille chaque année 70 000 visiteurs.

Denis SEBART ajoute que ce sera enfin l'occasion de travailler avec la Charente et de dépasser la frontière que constitue la rivière.

Le conseil communautaire est unanimement favorable à une collaboration avec la CC Tude et Dronne et la CCPR en matière touristique, d'une part, et à l'engagement sur un projet touristique commun en vue de l'appel à projets régional, d'autre part.

III - Affaires sociales

1. Maison de santé : tarification de la mise à disposition des cabinets pour vacation

Jacques MENUT, vice-président en charge des affaires sociales, santé et solidarité, informe qu'une psychologue souhaite proposer des consultations le samedi à la maison de santé. Ses consultations pourraient être organisées dans les cabinets des médecins non occupés par le service de garde du samedi matin. Par conséquent, la psychologue ne disposerait pas de cabinet particulier dans lequel elle pourrait déposer de façon permanente son matériel. Aussi, ce mode de consultation relèverait de la vacation et non de la location partielle d'un local.

Concernant la tarification, le Groupe MSA propose de s'appuyer sur la Charte, validée par le Conseil de l'Ordre des médecins, qui est appliquée dans les autres maisons de santé rurales pluridisciplinaires et qui a été portée à la connaissance des conseillers communautaires.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Vacation spécialistes : tarif de 45 € par demi-journée réellement effectuée avec 20% des recettes déduites des charges locatives du bâtiment soit un loyer par demi-journée hors charge de 36 €.
- Vacation autres professionnels de santé : tarif de 10 € par demi-journée réellement effectuée avec 20% des recettes déduites des charges locatives du bâtiment soit un loyer par demi-journée hors charge de 8 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'approuver la charte et les tarifs tels que présentés.

IV - Protection et Mise en valeur de l'Environnement

1. SPANC : Aides individuelles / vidange

Le président rappelle que, conformément à la décision du Conseil Communautaire pour la participation de 60 € par vidange réalisée par les usagers pour chaque installation tous les six ans, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur l'attribution des aides SPANC :

- aux usagers ayant fait appel à un vidangeur agréé autre que SANITRA sur présentation de la facture acquittée
- aux usagers ayant fait appel à SANITRA et réglé leur participation à la CDC.

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Commune</i>	<i>Vidangeur</i>	<i>N° agrément</i>	<i>Montant de la facture TTC</i>	<i>Date de réception</i>
BOBINEAU Jean-Paul	St Michel l'Ecluse et Léparon	Vidanges Coutrillonnes	2010-33-9 (33)	176 €	16/10/2017
ROUSSARIE Hervé	St Privat-en-Périgord	EARL des Fontaines	16-2010-0003	110 €	03/10/2017
LEPAS Delphine	St Michel de Rivière	EARL des Fontaines	16-2010-0003	132 €	20/10/2017
WADE Robert	Parcouil	Vidanges Coutrillonnes	2010-33-9 (33)	198 €	26/10/2017
MENUT Jacques	Parcouil	Vidanges Coutrillonnes	2010-33-9 (33)	198 €	26/10/2017

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'attribuer une subvention de 60 € à chaque usager pour la réalisation de la vidange de leur installation d'assainissement non collectif.

2. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'opération groupée de réhabilitation

L'agence de l'eau octroie des aides pour le financement des travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif sous réserve des conditions d'éligibilité qui suivent :

- Installations antérieures au 6 mai 1996
- Rejet d'eaux vannes hors parcelle de l'habitation
- Uniquement les propriétés principales
- Acquisition antérieure au 01/01/2011
- Diagnostics de 4 ans maximum.

Le montant de l'aide est de 4 200 €/logement pour les travaux dans la limite de 80% des dépenses TTC.

La CdC regroupe l'ensemble des demandes d'aide des propriétaires et effectue les démarches auprès de l'Agence de l'eau. Une convention de mandat est signée entre la CdC et chaque propriétaire fixant la procédure liée à cette aide. Une fois les travaux réalisés, avant la couverture de l'installation, le technicien de la SAUR est contacté pour vérifier la conformité de l'installation. Puis, la CdC transmet les demandes de versement de fonds à l'Agence et reverse au propriétaire dans les 2 mois l'aide due.

En 2016, 4 demandes ont été approuvées par l'agence de l'eau. Sur ces 4 dossiers, 2 propriétaires ont fait réaliser les travaux de réhabilitation.

Les résultats des diagnostics réalisés depuis la dernière opération ont été transmis début juin 2017 à l'Agence de l'Eau. Suivant les critères d'éligibilité, l'Agence a retenu 3 dossiers : COLOMBIER Cyril, St Michel de Rivière – DOMINIQUE Françoise, La Roche-Chalais - LEBE Théo, St Michel de Rivière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de solliciter le concours de l'Agence de l'Eau pour le compte des particuliers relativement à cette opération groupée de réhabilitation.

V – Finances

1. Admission en non valeurs

Madame le Comptable Public de la Trésorerie de Saint Aulaye a transmis une demande d'admission en non valeurs concernant les titres qui suivent :

Redevable : SARRAZIN Virginie
Sommes dues pour la cantine et la garderie : 396,90 €
Motif admission en non valeurs : poursuite sans effet

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2017, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'admettre en non valeurs les titres mentionnés.

VI – Ressources humaines

1. Création d'un emploi d'agent polyvalent des services techniques non permanent (CDD) à temps non complet (20/35ème)

Le président rappelle que le contrat aidé (CAE) de l'agent technique, recruté à raison de 20h par semaine, prend fin le 3 janvier 2018. L'impossibilité de recourir à un nouveau contrat aidé pour les travaux et l'entretien des équipements communautaires a été confirmée par Pôle Emploi.

Aussi, il est proposé de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité pour la période du 4 janvier au 31 décembre 2018 à raison d'une durée hebdomadaire de 20h/semaine. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347. Les crédits correspondants (1 376,98 € brut et charges patronales incluses/mois) seront inscrits au budget 2018.

Avec la fin des contrats aidés, le coût annuel de l'emploi sera de 16 523,76 € en 2018 contre 4 601,04 € en 2017.

Le coût d'intervention des services techniques municipaux avant la création de l'emploi oscillait entre 13 000 € et 15 000 €. Il convient également de souligner que le recours aux entreprises pour la réalisation de travaux a diminué.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser la création, au tableau des effectifs, d'un emploi d'agent polyvalent des services techniques non permanent à temps non complet (20/35ème) pour la période du 4 janvier au 31 décembre 2018 ;
- de pourvoir cet emploi par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée.

VII – Divers

1. Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Le président rappelle que le Département de la Dordogne est doté d'un schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage depuis 1993. L'actuel schéma, applicable sur la période 2012-2017, fait l'objet d'une révision. Le bureau d'études, Cadres en Mission, missionné par le Département, a réalisé le bilan de la période écoulée, fait des propositions d'orientations stratégiques et rédigé le projet du schéma 2018-2023. Le bilan du schéma en cours est satisfaisant sur le plan quantitatif avec 13 aires d'accueil réalisées pour 258 places (soit 83 % des objectifs initiaux) et 3 aires de grands passages réalisées pour 300 places (100 % des objectifs initiaux).

Le prochain schéma s'oriente vers une approche plus qualitative avec un focus sur l'accompagnement social pour un meilleur suivi de la scolarisation, la santé, l'habitat ...

Les principaux objectifs sont de reloger les gens du voyage, actuellement sédentarisés sur les aires, afin de redonner aux aires de passage leur fonction initiale et de veiller à la mise en place un comité de pilotage par aire. Chaque aire devra être dotée d'un projet socio-éducatif.

Les prescriptions et préconisations envisagées sur les territoires de la Dordogne ont été portées à la connaissance des conseillers communautaires.

Concernant

le territoire du Pays de Saint-Aulaye, le bilan ne comporte aucune prescription obligatoire. Les préconisations (actions conseillées, facultatives) émises dans le schéma 2012-2017 concernant l'aménagement de 10 places sur des terrains locatifs familiaux à la Roche-Chalais soit 5 terrains de 2 places ainsi qu'un terrain de petit passage sur La Roche-Chalais ne sont pas reprises dans le schéma 2018-2023.

La communauté de communauté étant dotée de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage », il est demandé au Conseil Communautaire de donner son avis sur le schéma.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de donner un avis favorable au schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018/2023.

2. Intervention de Territoires Conseils

Le président rappelle que le conseil communautaire a délibéré lors de la séance du 28 septembre l'intervention de Territoires Conseils pour un accompagnement à l'élaboration d'un projet social intercommunautaire en vue de la fusion avec la CCPR. Cette démarche se décompose sur une durée de près de 6 mois :

La 1^{ère} phase porte sur un autodiagnostic réalisé par les élus sur la base d'un canevas de réflexion par secteur géographique. Lors d'une réunion de travail, organisée avec Territoires Conseils le 24 octobre, il a été défini 4 secteurs géographiques : la CC Pays de St Aulaye constitue 1 secteur, le Ribéracois un 2^e secteur, le Verteillacois un 3^e secteur, le Tocanais un 4^e secteur.

Par ailleurs, un comité de pilotage doit être constitué de 12 à 15 personnes maximum dont 4 personnes maximum pour notre secteur. Ces personnes devront être impliquées dans cette démarche.

Jacques DELAVIE, en tant que président, Jacques MENUT, en tant que vice-président en charge des affaires sociales, sont membres de droit du comité de pilotage. Nelly GARCIA est également volontaire pour être membre du comité de pilotage.

Une première réunion regroupant des élus communautaires et communaux représentant l'ensemble des communes de la CdC devra être organisée pour estimer les ressources (nature et qualité des structures et de l'offre sociale du territoire), repérer les difficultés sociales sur le territoire, évaluer les risques d'aggravation de la situation sociale et économique.

Les maires devront informer la CdC des élus de leur conseil souhaitant participer à cette réflexion.

Une réunion de restitution des 4 secteurs se tiendra le 23 janvier à 18h30 à Villetoureix : 10 élus de chaque secteur y participeront.

3. Réforme des rythmes scolaires

L'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours et demi d'enseignement, mise en place sur notre territoire en septembre 2014, peut faire l'objet d'une nouvelle adaptation. En effet, le décret d'assouplissement des rythmes scolaires du 27 juin permet au président de la communauté de communes, qui dispose de la compétence scolaire, en concertation avec les conseils d'école, de demander à l'Inspectrice d'académie une dérogation pour un retour à la semaine de 4 jours de classe.

Sur cette question des rythmes scolaires, il est important de recueillir les points de vue de l'ensemble des acteurs concernés (parents d'élèves, enseignants, élus, éducateurs). En concertation avec la CCPR, il est proposé de consulter l'ensemble des parents à partir d'un questionnaire.

Le comité de pilotage mis en place lors de la réforme des rythmes scolaires sera réuni à ce sujet.

Les conseils d'école de La Roche-Chalais, Saint Aulaye-Puymangou et Saint-Privat-en-Périgord devront se prononcer sur le rythme scolaire lors de la 2^e réunion. Puis, les élus du conseil communautaire prendront position.

La proposition sera transmise à l'Inspectrice d'Académie le 31 mars 2018 au plus tard. La décision de l'Inspectrice nous sera communiquée en avril/mai 2018 au plus tard pour une mise en place du rythme scolaire retenu à la rentrée de septembre 2018. Il apparaît préférable de mettre en œuvre un seul et même rythme pour l'ensemble des 5 écoles publiques du territoire du Pays de Saint-Aulaye.

Pour information, le calendrier des vœux :

La Roche-Chalais : vendredi 5 janvier
St Antoine Cumond : samedi 6 janvier à 11h
St Vincent-Jalmoutiers : samedi 6 janvier
Festalemps : samedi 7 janvier à 11h
Parcoul-Chenaud :
Saint-Aulaye-Puymangou : 13 janvier
Servanches :
St Privat-en-Périgord : samedi 27 juin à 19h

La prochaine réunion se tiendra à La Roche-Chalais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.